

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 juin 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle de réunion de la Maison des Services

Présents :

M. DENIS Michel, Mme FAGOT Annie, Mme IRTHUM Delphine, M. PERRIN Luc, Mme SIGRIST Séverine, M. TACHET Dominique, M. TARDY Daniel, M. VARNIER Ludovic, M. VILLEMIN Yannick

Procurations :

Mme VAUTHIER Pauline donne pouvoir à Mme IRTHUM Delphine, Mme PAPI Agnès donne pouvoir à Mme SIGRIST Séverine, M. BECK Benjamin donne pouvoir à M. DENIS Michel, Mme MANDLER Charlotte donne pouvoir à M. TACHET Dominique

Excusés :

M. BECK Benjamin, M. COANET Sylvain, Mme GERARD Sandrine, Mme MANDLER Charlotte, Mme PAPI Agnès, Mme VAUTHIER Pauline

Secrétaire de séance : M. DENIS Michel

Président de séance : M. VILLEMIN Yannick

En raison de travaux de rénovation importants à la Mairie, il était impossible d'accéder à la salle de réunion, c'est pourquoi la réunion s'est déroulée à la Maison des services.

La communication du changement de lieu de la réunion a été réalisée par les moyens habituels de la commune (affichage, Panneau Pocket, Facebook,...)

22/2024-03 - Institutions et vie politique : Approbation du procès-verbal

Le Conseil Municipal,

Entendu qu'aucune remarque n'a été émise sur le procès-verbal du 11 avril 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal du 11 avril 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23/2024-03 - Finances : Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un prêt relais est nécessaire pour régler les factures des travaux d'investissement concernant l'aménagement du centre bourg et de l'amélioration thermique de la Mairie et de ses logements.

Il donne à l'assemblée les raisons, aujourd'hui, de souscrire à un prêt :

- des travaux importants et coûteux ont été engagés par la Commune,
 - les sources de financement sont multiples (Etat, Région, Conseil Départemental...),
 - un très grand nombre d'entreprises sont impliquées,
 - des décalages interviennent entre les versements de subventions et les règlements de factures.
- Il est important d'anticiper ces décalages en contractant un prêt suffisant.

M. le Maire signale également qu'il a fait appel à l'inspectrice divisionnaire des finances publiques de la commune pour évaluer quelle solution était la plus pertinente. Il existe deux possibilités : débloquer le placement des ventes de terrains ou établir une ligne de trésorerie. Suite à la recommandation, il a été suggéré d'établir une ligne de trésorerie.

M. le Maire énumère les 3 offres que les agences bancaires du Crédit Mutuel, de La Poste et du Crédit Agricole ont envoyées.

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales, le Conseil Municipal, à

l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de contracter un crédit relais auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 400 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24/2024-03 - Finances : Demande de subvention dans le cadre du dispositif Eau et Territoire et Cadre de Vie

M. le Maire rappelle les travaux envisagés pour l'aménagement de la zone humide : sentier nature et étang de Girancourt dont le coût global estimatif s'élève à 764 505,00 € H.T.

Il précise que la commune bénéficie déjà d'un accompagnement de la part du CERAMA pour la création d'un sentier piétonnier de découverte de la biodiversité de la zone humide de l'Aulnois et du ruisseau des 7 pêcheurs à hauteur de 254 219,00 HT soit 80 % du montant prévisionnel des dépenses de 317 774,00 € HT.

Le Maire propose de solliciter la Région Grand Est et de déposer deux dossiers dans le cadre du dispositif Eau et Territoire et Cadre de Vie.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	Montant Éligible	TAUX	MONTANT
Région Grand Est – Dispositif Eau et Territoire			
ENS	279 420,00 €	20 %	55 884,00 € HT
Aménagement du plan d'eau	261 435,00 €	20 %	52 287,00 € HT
Région Grand Est – Dispositif Cadre de Vie			
Aménagement pédagogique	137 250,00 €	40 %	54 900,00 € HT
Sous-Total financement public (80 % maximum)	678 105,00 €		163 071,00 € HT
Fonds propres			601 434,00 € HT
Emprunts			
Sous-total collectivité			601 434,00 € HT
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)			764 505,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet l'aménagement de la zone humide pour le montant global de 764 505,00 € H.T.
- adopte le plan de financement prévisionnel,
- sollicite pour ce projet, deux subventions de la Région Grand Est au titre dans le cadre du dispositif Eau et Territoire et Cadre de Vie.,
- dit que le montant des travaux est inscrit au budget de l'année 2024,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- autorise le Maire à solliciter les autres partenaires financeurs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25/2024-03 - Finances : Demande de fonds de concours à la CAE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5-IV,

Vu le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Vu le projet de convention avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le versement d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'opération suivante : **Aménagement de trottoirs rue de Xertigny (RD n°39)**

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil Départemental	15 %	15 930,00 € HT
Fonds de concours CAE	42,5 %	45 139,00 € HT
Sous-Total financement public)		61 069,00 € HT
Fonds propres		45 139,00 € HT
Emprunts		
Sous-total collectivité		45 139,00 € HT
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		106 208,00 € HT

- d'approuver le plan de financement pour cette opération
- d'approuver le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- d'approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le versement d'un fonds de concours,
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal la convention de versement de ce fonds.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

26/2024-03 - Domaine et Patrimoine : Vente d'un terrain communal

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches avec M. Didier LEMARQUIS, Directeur adjoint de la CAL (Coopérative Agricole Lorraine) et de la société MECAVISTA, souhaitant acquérir une superficie d'environ 14 000 m² issus des parcelles cadastrées section ZO n° 20 et 204 situées rue de Darney.

Il fait part également à l'assemblée qu'un permis de construire va être déposé par la société MECAVISTA pour la construction d'un bâtiment.

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines par courrier en date du 4 décembre 2023 à 17 € du m².

M. le Maire souligne que le pétitionnaire doit prévoir des investissements considérables en matière de défense d'incendie et de renforcement du réseau électrique ainsi il propose que le coût de vente soit ramené à 15 € du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour vendre une superficie d'environ 14 000 m² issus des parcelles cadastrées section ZO n° 20 et 204 situées rue de Darney au prix 15 € du m²,
- dit que les frais seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

27/2024-03 - Personnels titulaires ou contractuels : Création d'un poste non permanent

Considérant l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant le rapport de visite de la F3SCT du centre de gestion des Vosges du 20 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener les missions suivantes :

- Adapter l'organisation la collectivité notamment au regard du rapport de la F3SCT ;
- Réaliser un audit interne de la collectivité ;
- Sécuriser la conduite des projets structurants du mandat ;
- Garantir la continuité de services.

En raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi non-permanent de chef de projet gestion des organisations et conduite de projets relevant de la catégorie hiérarchique A, du grade d'attaché territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire est fixée à 14 heures.

Cet emploi est créé pour une durée de deux ans maximums soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Adapter l'organisation la collectivité notamment au regard du rapport de la F3SCT ;

- Réaliser un audit interne de la collectivité ;
- Sécuriser la conduite des projets structurants du mandat ;
- Réaliser toutes missions nécessaires à l'aune de l'audit conduit ;
- Garantir la continuité de services.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer un emploi non-permanent dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de deux ans sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2024,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après avoir donné lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposées en Mairie entre le 12 avril 2024 et le 27 juin 2024, M. le Maire informe qu'il n'a pas exercé au nom de la commune le droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis suivants :

- vente consorts BONNOT – Section B n° 2614 et 2406 – Lieu-dit « Le Grand Bout » en date du 12 avril 2024,
- vente SCI NATIX – Section ZO n° 191– 61 chemin des Mitroches en date du 07 juin 2024,
- vente consorts DEL MASTRO – Section ZA n° 81 – 355 rue de la Gare en date du 11 juin 2024,
- vente consorts DUGRAVOT et Madame Monique FLORENTIN – Section D n° 1268 et 1269 – 3100 rue de la Xertigny en date du 21 juin 2024,

M. le Maire donne lecture de la décision suivante :

- Arrêté du Maire n°10/2024 : Portant sur la délégation de fonction et de signature à M. Daniel TARDY, 1^{er} Adjoint, du suivi des ressources humaines,

↳ Communauté d'Agglomération d'Épinal :

- noté que le tirage des jurés d'assises a eu lieu le jeudi 20 juin 2024 et que Mme Francine LOSSEROY a été désigné,
- entendu le rapport d'activité d'Engie pour l'année 2023 concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- entendu l'obtention de la contribution financière pour les accompagnatrices de bus pour l'année scolaire 2022/2023. En contrepartie, la commune s'engage à mettre en place un Plan de Mobilité Scolaire en collaboration avec l'école,
- noté qu'un habitant a bénéficié d'une subvention pour la rénovation de son habitation dans le cadre l'opération programmée visant à améliorer son logement et sa qualité de vie,
- noté qu'une subvention a été octroyée à une entreprise Girancourtoise dans le cadre de l'aide à l'investissement productif,
- entendu les démarches pour la réalisation d'une aire de Camping-Cars au port de Girancourt,

↳ Commission Affaires scolaires/RPIC :

- entendu le compte rendu du 3^{ème} conseil d'école du vendredi 7 juin 2024,

↳ Commission Centre Bourg :

- entendu l'obtention de la subvention pour la rénovation thermique de la Mairie et de ses logements dans le cadre de CLIMAXION (Région) pour un montant de 53 629,35 €,
- entendu l'avancement des travaux du Centre Bourg et de l'amélioration thermique de la Mairie et ses logements,

↳ Commission voirie :

- noté le soutien du Conseil Départemental des Vosges pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD39 à hauteur de 15 931 €,

- noté le soutien de la CAE dans le cadre du fonds de concours pour l'aménagement de trottoirs rue de Xertigny à hauteur de 45 139 €,
- entendu l'avancement des travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction d'eau potable rue de Darney par la société STPI pour le compte du Syndicat des Eaux du Bolon,

↳ Commission environnement :

- entendu l'obtention de la subvention pour le projet sentier nature zone de l'Aulnois dans le cadre de la DSIL (Etat) pour un montant de 115 031 €,
- entendu qu'une consultation est menée auprès de plusieurs bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception de l'espace naturel communal intégrant un sentier piétonnier et l'étang,

↳ Commission action social :

- entendu le don de 60 € de la famille COLIN,
- entendu le don de 50 € de la famille PRUNIER,
- noté la distribution prochainement d'une bouteille de vin, aux habitants âgés de plus de 85 ans,
- noté que dans le cadre du projet Santé Commune en partenariat avec la CPAM des Vosges, deux campagnes de téléphonie sont actuellement en cours afin de prendre contact auprès des femmes dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus,

↳ Puis le Conseil Municipal a :

- entendu l'attribution d'une subvention destinée au financement de la rénovation du parc de luminaire d'éclairage public dans le cadre du Fonds Vert (Etat) pour un montant de 121 113 €,
- noté que le SDEV a réalisé à sa charge les travaux de renforcement du réseau basse tension pour le poste Le Port à hauteur de 151 186 € H.T.,
- noté qu'un agent a soumis une demande de protection fonctionnelle qui, après analyse, n'a pas été acceptée. Une consultation auprès de bureaux d'études a été lancée afin d'établir un diagnostic des risques dits psycho-sociaux,
- entendu les remerciements de Dan'Music, FJEP, Directissimo, et De Toutes Pièces, pour les subventions communales,
- entendu la décision du Tribunal Administratif de Nancy du 23 mai 2024 concernant la requête de l'association Amicale des Chasseurs des Grands Prés, demandant à la commune de faire un réexamen de l'attribution des baux de chasse,
- noté que la commission consultative communale de la chasse va se réunir très rapidement,
- noté l'optimisation des collectes par le SICOVAD à l'automne. Une communication sera faite auprès de la population,
- noté le renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétences d'Antoinette PERRARD à une durée déterminée de 26 heures,
- entendu le rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau du Syndicat des Eaux du Bolon. L'eau distribuée est de bonne qualité,
- noté les démarches réalisées pour la vente d'une parcelle communale pour la réalisation de maisons seniors et de constructions individuelles. Entendu la réunion réalisée avec les habitants voisins pour évoquer le terrain adjacent au projet et à leurs habitations,
- pris note du tableau des permanences du bureau de vote pour les élections législatives qui auront lieu le 30 juin et le 7 juillet 2024,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de séance,



Fait à GIRANCOURT
Le Maire,

